

Appel à projets de développement économique dans les communes rurales de l'intérieur de la province Sud

Cahier des charges

Direction du
Développement
Économique et du
Tourisme

30 route de la Baie-des-
Dames - Ducos Le
Centre
BP 27861
98863 NOUMÉA
CEDEX

Téléphone :
20 36 00

Télécopie :
23 28 31

Courriel :
ddet.contact@province-
sud.nc

Contexte

La province Sud est compétente sur son territoire en matière de politique de développement économique. A ce titre, elle dispose de larges capacités d'action dans l'animation, le soutien et l'orientation des activités humaines. C'est ainsi qu'elle a adopté par délibération n° 35-2021/APS du 12 mai 2021 sa stratégie provinciale en matière de développement économique qui s'articule autour de trois piliers :

- la valorisation du capital humain ;
- l'accompagnement des porteurs de projet et l'appui aux partenaires du développement économique ;
- l'attribution d'aides financières ciblées à travers le recours aux appels à projets.

Les appels à projets doivent permettre à la collectivité de :

- donner l'impulsion au développement économique en cohérence avec les orientations de sa politique en la matière ;
- orienter les moyens vers des secteurs à forts potentiels ;
- répondre à des besoins identifiés dans certains territoires de la province.

La province Sud pilote ainsi le développement économique sur son territoire à travers la mise en place de mesures destinées à favoriser la création et la croissance d'entreprises.

En ce qui concerne les communes rurales, la province Sud s'est engagée par avenant au contrat de développement Etat/Province voté en assemblée de province sur des actions de financement du développement économique.

Ainsi des enveloppes budgétaires sont disponibles sous forme de subvention pour financer les projets retenus. Ces financements seront apportés conjointement entre l'Etat et la province Sud.

1 – Objectifs de la consultation

Cet appel à projet doit permettre de consolider l'offre de commerces et de services, afin de créer de l'emploi, de la valeur ajoutée et de fixer les populations dans les communes concernées.

Il a pour but la sélection de projets de création, de développement ou de mise aux normes d'activités économiques dans les communes suivantes : Boulouparis, Bourail, Farino, Ile des Pins, La Foa, Moindou, Sarraméa, Thio et Yaté.

Les activités ciblées sont :

- Métiers de bouche : boucheries, pâtisseries, uniquement pour les communes de l'Ile des Pins, Thio et Yaté;
- Transformation agroalimentaire : conditionnement, mutualisation des outils de production et de stockage, lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des produits locaux et notamment les écarts de tri ;
- Services à la famille : garde d'enfants, soutien scolaire, garde malades ;
- Services aux personnes dépendantes : notamment auxiliaire de vie ;
- Activités de réparation automobile : mise aux normes des activités uniquement ;
- Artisanat d'art : à destination de la clientèle touristique ;
- Activités touristique : loisirs, sports et culture ;
- Commerce de proximité permettant d'écouler les produits agricoles et artisanaux locaux ;
- Activités visant la valorisation des substances naturelles et de la biodiversité ;
- Entreprises de soutien aux industries extractives : uniquement pour la commune de Thio ;
- Activités de recyclage et de réemploi.

2 – Critères de sélection des candidats

- Adéquation du projet avec les besoins des populations de la commune d'implantation ;
- La qualité du projet est un des critères déterminants : réalisme du montage financier, expérience et/ou compétence du/des porteur(s) de projet, ... ;
- La capacité financière du candidat est un critère qui sera analysé également par la province Sud ;
- Une attention particulière sera apportée au portage de projet associant un ou plusieurs partenaires aux compétences complémentaires, ainsi qu'aux projets impactant l'environnement ;
- Les propositions valorisant le recrutement local seront considérées avec un intérêt supplémentaire.

3 – Comité de sélection

Les candidatures seront analysées par un comité de sélection composé :

- d'un représentant des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- du vice-président de la province Sud en charge du développement économique ;
- des membres du comité provincial consultatif d'action économique.

Après sélection, le choix définitif des projets qui pourront prétendre à une aide financière du contrat de développement est conditionné à :

- l'éligibilité du dossier au dispositif contractualisé, après avis du service instructeur du haut-commissariat;
- la validation du dossier selon les modalités du Code des Aides pour le Soutien à l'Economie en province Sud.

4 – Modalités de financement des projets retenus

Le financement des projets se fera sur les lignes de crédits et selon les modalités du Code des Aides pour le Soutien à l'Economie en province Sud.

Les aides accordées au titre de l'investissement seront financées à parts égales entre l'Etat et la province Sud. Celles liées au fonctionnement seront financées en totalité par la province Sud.

5 – Dépôt des candidatures

Le candidat remettra un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de candidature motivée exposant le projet d'exploitation, datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse, forme juridique, ...);
- Le dossier de candidature et les éléments financiers (Compte d'exploitation, plan de financement, ...);
- Toute information permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- Un planning de réalisation des investissements ;
- Un extrait n°3 du casier judiciaire du ou des promoteurs.

Si la candidature émane d'une entreprise déjà existante, les documents suivants devront également être fournis :

- Statuts de la société ;
- Derniers états financiers ;
- Attestations de situations sociale et fiscale de l'entreprise ;
- Document attestant que l'entreprise n'est pas en redressement ou en liquidation judiciaire.

Les candidatures doivent être remises à la Direction du Développement Economique et du Tourisme:

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ddet.contact@province-sud.nc
ou
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du développement économique et du tourisme, Appel à projet communes rurales, 14 rue Frédéric Surleau Nouméa– BP 27861-98863 NOUMEA CEDEX.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 25 mars 2022 à 15 heures.

Les candidats seront informés par courrier des suites réservées à leur demande.